



APPEL A PROJETS INNOVANTS 2011 DESTINE AUX TPE/PME DU LIMOUSIN

*De nombreuses technologies, de nouveaux usages, de nouveaux services dans le domaine des TIC, dans le domaine des matériaux proposent des solutions limitant les risques tant envers **les personnes** que dans la protection des **biens**.*

La sécurité des personnes fait appel à des notions de prévention, d'analyse des risques, de normes, d'usages des individus dans certaines situations ou dans des environnements spécifiques personnels ou professionnels.

En ce qui concerne les biens, les risques engendrés sont liés à leur qualification, leur destination et leur valeur. En outre la sécurité des systèmes d'information devient impérative au plan systémique pour toute organisation au vue de l'ampleur de l'incidence économique que pourrait engendrer toute défaillance.

A titre d'exemple, on peut identifier des systèmes d'information aux malades utilisant des Smartphones > tensiomètre à bras, boussole de « retour », déclenchement d'alerte en cas de situation anormale, de nouvelles fibres pour des vêtements de protection pour activités sportives ou professionnelles, des matériaux anti-feu à base d'amidon de pommes de terre, des détecteurs sensibles anti intrusion ou incendie en lien avec les supports TIC, des algorithmes liés à la cryptographie ou à d'autres fonctions de sécurité des systèmes.....

Dans cette liste d'exemples, vous avez très certainement identifié l'un de vos actuels secteurs clients.

De plus, la recherche issue des laboratoires spécialisés dans ce même domaine présente un potentiel économique qui peut être valorisé ou transféré dans les entreprises.

Afin de vous accompagner dans l'émergence de projets innovants relatifs au domaine de la protection des personnes et des biens, la DIRECCTE Limousin, la Direction régionale d'OSEO, et la Région Limousin, - lancent un appel à projets à destination des TPE/PME limousines.

Le service ARIST de la CCI Région Limousin peut mobiliser un pool d'intervenants spécialisés dans l'accompagnement de projet innovant qui assureront un appui aux porteurs de projet, tant dans la phase précédant le dépôt de leur dossier de candidature, que dans la phase d'approfondissement des dossiers.

Le principal résultat attendu de ces projets est la création de valeur ajoutée au travers d'une **démarche d'innovation** basée sur un développement durable.

1 Descriptif

- **Dépôts des dossiers jusqu'au 31 janvier 2012**

- **Cible** : TPE/PME limousines issues de tous les secteurs de l'industrie, du BTP et des services aux entreprises.

- **Projets éligibles** : projets d'innovation dans le domaine qu'ils soient individuels (portés par une entreprise) ou partenariaux (portés conjointement par plusieurs entreprises et éventuellement en collaboration avec un laboratoire de recherche).

Exemples de types de projets :

1. Développement de produits et de services nouveaux
2. Evolution des procédés de fabrication
3. Toutes démarches d'innovation produit ou procédé.

- **Déroulement**

Les projets retenus dans l'appel à projet bénéficieront d'un accompagnement dans trois phases distinctes de leur développement, pas nécessairement cumulatives :

- Phase 1 émergence

L'objectif est de faciliter l'émergence de projets innovants dans les entreprises intéressées et se situant dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- n'ayant pas de projet identifié tout en souhaitant s'engager dans une démarche d'innovation,
- ayant le souhait de formaliser une idée de projet.

Cette phase permettra, si nécessaire, d'accompagner l'idée et **d'aider à la formulation du projet** en faisant appel aux compétences de l'ARIST. Cet accompagnement est entièrement gratuit pour l'entreprise.

- Phase 2 faisabilité

Cette phase permettra, si nécessaire, de faire avancer le projet individuel de l'entreprise en faisant appel à l'accompagnement gratuit par un consultant spécialiste de l'approche des projets innovants (consultant de l'ARIST).

En fonction du domaine et selon les spécificités du projet, il pourra être fait appel à un (ou plusieurs) expert qui pourra apporter des compétences complémentaires, notamment sur des aspects de marché, techniques, financier ou juridiques.

Des aides spécifiques pourront être mobilisées pour financer en grande partie ces expertises.

Le service « Animation économique » du Pole Economie et Emploi du Conseil régional assurera, en direct, l'animation et le suivi de cette action. Cette dernière est inscrite dans la **Cadre de Référence Régionale de l'Innovation - Action 10**

L'ARIST assure la maîtrise d'œuvre des phases d'émergence et de faisabilité afin de faciliter la structuration du projet.

Au terme de ces **deux premières phases**, l'entreprise doit pouvoir répondre aux problématiques suivantes :

- *Quel est le projet que nous souhaitons développer et faire financer ?*
L'étude technique permettra de définir les éléments du projet et l'innovation (ou incrément technologie) attendue ainsi que les protections juridiques nécessaires.
- *Avons-nous ou pouvons-nous trouver les ressources techniques nécessaires pour développer ce projet ?* : ressources humaines, techniques industrielles et financières nécessaires, réseau de partenaires techniques appropriés pour développer ce projet, sinon quels sont les moyens et les délais permettant de les obtenir ?
- *Le projet répond-t-il à un besoin du marché ?*
Le dossier devra présenter une étude de marché structurée précisant : le type de marché visé (régional, national ou international), l'existence d'un besoin exprimé, les possibilités de développement international, l'état de la concurrence sur ce segment, canaux de commercialisation et/ou capacité à gérer l'atypicité du produit?
- *Avons-nous des ressources complémentaires?*
Ressources techniques et financières complémentaires pour développer ce projet dans le cadre de son activité actuelle ? Sinon, comment peut-elle en disposer et dans quels délais ?

▪ Phase 3 développement

Dans le cas d'une faisabilité démontrée (soit à l'issue de la phase 1, objet du présent appel, soit s'agissant d'un projet à maturité présenté par l'entreprise directement en phase 2), OSEO et la Région Limousin pourront financer, dans le cadre du Fond Innovation Limousin, les projets technologiques dans leur développement, sous réserve d'une instruction favorable, par des avances remboursables conditionnées au succès ou des prêts à taux zéro.

Dans le cas de projets ne relevant pas du FIL, la Région pourra intervenir conformément à ses règlements en vigueur.

La DIRECCTE pourra également intervenir, au côté d'OSEO et de la Région Limousin, pour soutenir des projets partenariaux.

2 Critères de sélection des projets

- Degré d'innovation (nouveaux produits, nouvelles gammes, intégration de nouvelles technologies, nouveaux services, nouveaux usages...).
- Capacité de R&D au sein de l'entreprise (existante ou en cours de constitution).
- Collaboration éventuelle avec une structure externe de R&D, notamment laboratoire public ou centre de transfert technologique.
- Perspectives éventuelles de développement économique.
- Capacité à protéger les innovations (brevets, marques, ...).
- Impacts économiques : création d'emplois, chiffre d'affaires.

3 Modalités

• Elaboration du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre le formulaire de marque d'intérêt dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise.

Dans le cas d'un projet partenarial, le formulaire devra préciser le nom de chacune des entreprises partenaires.

L'ensemble des éléments communiqués dans le dossier de candidature seront consultés uniquement par les membres du comité de sélection; les documents élaborés lors des réunions de travail avec les consultants présentent un caractère strictement confidentiel.

- **Sélection des dossiers**

Le Comité, composé de représentants de la DIRECCTE Limousin, de la Région Limousin, d'OSEO, de l'ARIST, de la DRRT se réunira tous les 2 mois pour évaluer les dossiers en vue de les qualifier en phase de faisabilité ou de développement et de réorienter les projets pour apporter le soutien le plus adapté.

Le comité est composé de personnes soumis au secret professionnel ; si d'autres personnes sont invitées à apporter leur expertise à ce comité, elles seront choisies dans le secteur non concurrentiel (CHU, Pompiers, Aract, Captronic, Carsat par exemple) et signeront au préalable un engagement de confidentialité.

- **Dépôt de candidature**

La marque d'intérêt est à déposer jusqu'au **31/01/2012**

Annick SIMAUNAUD

Pole Economie et Emploi

Conseil Régional

27 bd de la Corderie -cs 3116

87031 Limoges cdx 1

a-simaunaud@cr-limousin.fr

05 87 21 20 25



Action 10

Le traitement des projets qui seront présentés dans le cadre de cet appel à projets se fera dans le strict respect des règles de confidentialité.